

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Secrétariat général

Direction des ressources humaines

Arrêté modificatif du 30 octobre 2025

fixant la composition nominative de la
commission nationale d'action sociale du ministère de l'Intérieur

NOR : INTH2530660A

Le ministre de l'intérieur,

Vu l'arrêté ministériel du 5 septembre 2022 relatif à la commission nationale d'action sociale du ministère de l'intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté du 1^{er} février 2023 portant répartition des sièges des représentants des personnels à la commission nationale d'action sociale ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2023 fixant la composition nominative de la commission nationale d'action sociale ;

Vu l'arrêté du 30 avril 2024 modificatif fixant la composition nominative de la commission nationale d'action sociale ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 2024 modificatif fixant la composition nominative de la commission nationale d'action sociale ;

Vu l'arrêté du 6 janvier 2025 modificatif fixant la composition nominative de la commission nationale d'action sociale ;

Vu la demande du 15 octobre 2025 du bloc syndical Alliance PN – UNSA Police – SAPACMI – SNIPAT – SYNERGIE OFFICIERS – UATS – SCPN – SNPPS – SICP – SANEER&SR – UDO – SPPN – SAP GMA ;

Vu la demande du 22 octobre 2025 d'UN1TE.MI FO ;

Sur proposition du secrétaire général du ministère de l'intérieur, du directeur général de la police nationale et du directeur général de la gendarmerie nationale,

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 21 mars 2023 modifié fixant la composition nominative de la commission nationale d'action sociale est modifié ainsi qu'il suit :

Au titre du bloc syndical Alliance PN – UNSA Police – SAPACMI – SNIPAT – SYNERGIE OFFICIERS
– UATS – SCPN – SNPPS – SICIP – SANEER&SR – UDO – SPPN – SAP GMA :

Membres titulaires

BOUDADA-BENAMARA Dalila - Alliance PN
CRAVELLO Emmanuel – Alliance PN
DADOUCHE Richard – Alliance PN
FELTEN Régis – SNIPAT
JURGA Véronique – Alliance PN
HENRY Eric – Alliance PN
GAJDA Maud – Alliance PN
RAGONDET Christophe – Alliance PN
LAYES Bernard – FASMI
LESAGE Marc – FASMI
CLEMENT Pierre-Alain – FASMI
CHEKKAL Kaina - FASMI

Membres suppléants

RAQUEL Valérie – Alliance PN
LEFEVRE Cédrique – Synergie Officiers
GERRA Philippe – Alliance PN
MECHOUEK Karima – SNIPAT
CAPRONNIER Magalie – Alliance PN
GAUTIER Cyril – Alliance PN
HAMZI Sliman – Alliance PN
ARMAND Emilie – Alliance PN
LARUPT Erwan – FASMI
BOZZOLA Jean-Philippe – FASMI
BOURGEOIS Maxime – FASMI
JUGAN André - FASMI

Au titre d'UN1TE.MI FO :

Membres titulaires

GEORGET Jérôme – Unité SGP Police
SAIDI Salima – Unité SGP Police
DANEL Fabrice – Unité SGP Police
WILLIAM Jean-Yann – Unité SGP Police
PLENET Olivier – Unité SGP Police
BEKKOURY Laïla – Unité SGP Police
BEN ASSAYA Catherine – FO préfectures
BOISORIEUX Claude – FO préfectures

Membres suppléants

DESGUERRE Frédéric – Unité SGP Police
RUBIO Noël – SNFO SICMI
MEZIANE Assan – FO Centrale
DALENS Virginie – Unité SGP Police
CACCAMO Marie-Thérèse – SNPC FO GN
BERTHONNEAU Suzanne – Unité SGP Police
LEGRAND Gary – FO préfectures
MONNIER Sylvie – FO préfectures

Article 2

La composition au titre de la CFDT Interco, ALTERNATIVE Police et SCSi demeure inchangée :

Membre titulaire

JOLY Frédérique – CFDT Interco

Membre suppléant

MIETTE Christophe – SCSi

Article 3

Le secrétaire général du ministère de l'intérieur, le directeur général de la police nationale et le directeur général de la gendarmerie nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 30 octobre 2025

Pour le ministre et par délégation,
Le sous-directeur de l'action sociale
et de l'accompagnement du personnel,

Wahid FERCHICHE